

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 09/04/2015 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Guy NEUVILLE après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Serge EYMARD, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Nombre de membres en exercice	= 15
Nombre de membres présents	= 11
Nombre de suffrages exprimés	= 11
VOTES : Contre = 0 Pour = 11 Abstentions = 0	
Date de convocation :	31/03/2015

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	1 775,06
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (50 232.29 - 48 457.23)	1 775,06
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	438,55
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (32 778,40 - 20 287.15)	12 491,25
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-12 052,70
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	438,55

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	1 775,06
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Mrs EYMARD, NEUVILLE, BARIL, FEREDY, JAUBERT, Mmes MATT, DUPUY, MAYENOBE, BLONDEL, VEYSSET, SIKLI.

Cachet :



Pour expédition
Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20150409-15-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2015

Publication : 13/04/2015